



Vous êtes nombreux à vouloir participer au « FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE JAMBES-NAMUR » : vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour présenter de façon optimale votre groupe et respecter les souhaits de l'équipe organisatrice.

Le Festival recherche des ensembles professionnels ou ensembles amateurs de qualité qui devront répondre à des **critères de répartition géographique** sur les 5 continents.

C A N D I D A T U R E	
Formulaire d'inscription	
Coordonnées du groupe folklorique	
Nom du groupe ou de l'ensemble folklorique :	
Ville :	Pays :
Adresse pour correspondance officielle :	
☎ Téléphone :	☎ Mobile :
✉ Courriel :	🌐 Site Web :
Nom du (de la) directeur(-trice) :	
Effectifs pour les voyages à l'étranger	
(Il est demandé par le festival un minimum de 20 danseurs)	
Nombre de danseurs :	Nombre de chanteurs :
Nombre de musiciens :	Nombre de directeurs :
Autres (à spécifier !) :	
Nombre total d'artistes :	Nombre de costumes différents :
Nombre de danses différentes :	Durée totale de votre spectacle :
Dans quelle langue souhaitez-vous correspondre ?	
<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Russe <input type="checkbox"/> autre :	

DOCUMENTS EXIGES

AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Par courrier

- 1 DVD récent de votre programme avec minimum 8 danses (dvd mentionnant la date de captation du DVD (date ne devant pas être supérieur à 1 an)
- 1 DVD (enregistrement musical)

Par mail

- 1 historique complet et détaillé du groupe ;
- 1 description explicite des danses, musiques et chants qui seront effectuées (en français de préférence, sinon en anglais) ;
- 1 description des costumes et des instruments de musique ;
- 5 photos posées en groupe, 5 photos en mouvement et 3 photos en portrait de haute qualité et grande netteté (noir et blanc et/ou couleur au format 18x15 cm – 600DPI – 2 à 5 Mo) ;
- **Plusieurs liens internet récents** de votre programme (ex. : via YouTube®, mp4, ...) ;
- Des dépliants, affiches ;
- La liste des festivals et événements majeurs auxquels le groupe a participé dans son pays et à l'étranger. Inclure à cette liste les coordonnées de ces festivals.



Sans support visuel, votre candidature ne sera pas prise en considération par le comité de sélection

Veillez faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :

Par voie postale :

FESTIVAL MONDIAL DE FOLKORE DE JAMBES
c/o Ann LEON (co-présidente & secrétaire chargée des relations publiques)
15, rue de Dave
5100 Jambes (Belgique)

Par Courriel : copresidentes@festifolkjambes.be ou info@festifolkjambes.be

Le processus de sélection :

- Le Comité de sélection a pour mission de rechercher des ensembles professionnels ou amateurs dynamiques, de haut niveau artistique et d'offrir, à notre public, une diversité tant au niveau des pays que des régions représentées ;
- Le Comité de sélection identifie les pays à inviter, il examine les dossiers et la documentation des candidatures reçues ;
- Des invitations officielles sont envoyées aux groupes retenus, entre janvier et mars, pour l'édition suivante ;
- Si vous n'avez pas reçu de nouvelles au 1^{er} mai, cela veut dire que votre candidature n'est retenue. Vous pouvez toujours la représenter pour l'année suivante.
- Le Comité de sélection n'a pas à justifier sa décision auprès du groupe.

<p style="text-align: center;">CONDITIONS DE PARTICIPATION FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE JAMBES-NAMUR (FMFJN)</p>

L'ensemble folklorique s'engage à :

- Signer et respecter le contrat « groupe » conclu avec le Festival Mondial de Folklore ;
- Être composé d'un minimum de vingt-huit personnes dont vingt-quatre artistes et d'un maximum de trente-cinq personnes dont trente et un artistes. **Le nombre d'artistes inclut les danseurs, les musiciens, les chanteurs, costumière, chorégraphe ;**
- Être accompagné d'un groupe de musiciens jouant en direct et utilisant les instruments traditionnels du pays. *(Aucune musique enregistrée ne sera admise sauf cas exceptionnel d'un instrument non transportable, après en avoir fait demande écrite au Festival et avoir reçu l'accord de celui-ci) ;*
- Présenter des danses issues des Arts et Traditions Populaires propres au pays d'origine ; *Préciser si le groupe désire ou non utiliser du feu lors de ses spectacles (par exemple : torches, bougies, cracheurs de feu, etc.). Il se peut que l'utilisation du feu ne soit pas possible pour des raisons de sécurité, de légalité ou d'assurance) ;*
- Posséder une expérience suffisante pour participer à un événement de renommée internationale et un cahier artistique varié pour un temps cumulé d'au moins 70 minutes ;
- Être capable d'assurer éventuellement un stage de danses folkloriques de 2h ;
- Entreprendre, s'il y a lieu, les démarches en vue d'obtenir le visa Schengen et en assumer les coûts ;
- Détenir une assurance voyage couvrant les frais médicaux et d'hospitalisation ;
- Prendre en charge les coûts de transport international aller-retour entre le pays d'origine et l'aéroport belge ;
- Apporter pour le logement ses essuies ;
- **Attention : l'ensemble folklorique venant avec son propre moyen de transport doit se munir d'un sac de couchage ;**
- Être présent à Namur (Jambes) un jour avant le début du Festival ou tôt dans la matinée du 1^{er} jour du début du festival ;
- Assumer les frais de toute visite touristique à l'extérieur de Namur et assumer les frais de prolongation de séjour en dehors des activités prévues par le Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur ;
- Faire part au Comité Organisateur deux mois avant son arrivée, des conditions exceptionnelles telles que : non mixité hommes/femmes pour les logements, restrictions alimentaires éventuelles (intolérance, allergies...) ;
- A titre exceptionnel : mentionner la présence des membres du groupe qui sont âgés de moins de 16 ans. Le cas échéant, l'âge des enfants devra être précisé. S'il s'agit d'un groupe d'enfants, alors le nombre, les noms et les rôles respectifs des adultes accompagnateurs devront être transmis ;
- Prévenir le Festival Mondial de Folklore de toute défection du groupe minimum 2 mois avant l'organisation du festival ;

Le Festival Mondial de Folklore s'engage à :

- Loger l'ensemble des participants dans une école, à l'internat (pas dans un hôtel), avec chambre individuelle ou à 2 et/ou 4 lits munis de draps. **Nous ne fournissons ni oreillers, ni essuies.** Cet internat regroupe une cantine, une salle de répétition, un terrain de basket et un accès WIFI ;
- Prendre en compte les repas liés aux convictions religieuses (à préciser dans le contrat) ;

- Assumer le transport à partir de l'aéroport international de Bruxelles (Zaventem), de Bruxelles Sud (Charleroi), de Liège (Bierset) ou de la frontière belge (arrivée en car) jusque Jambes-Namur ;
- Assurer le transport dans l'entité de Jambes-Namur durant votre séjour (uniquement pour les groupes extra européens et venus en avion) ;
- Fournir les premiers soins en cas de besoin dans le cadre d'accidents survenus lors des prestations sur les sites du Festival ;
- Assumer les frais de production des spectacles ;
- Respecter les règlements et politiques du C.I.O.F.F. (Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels) et de l'I.O.V World (Organisation Internationale d'Arts Traditionnels) ;
- Envoyer un programme à titre indicatif et sous réserve de modification au groupe qui sera sélectionné. Le programme définitif sera transmis au groupe dès leur arrivée ;
- Programmer une répétition avec les « techniciens-son » pour les musiciens et les chanteurs ainsi qu'une répétition générale pour l'ensemble du groupe durant laquelle celui-ci utilisera tous les instruments pouvant servir au spectacle et vérifiera le mixage des instruments (les détails techniques tels que micros, éclairages seront définis) ;
- Dans la mesure du possible, placer un ou deux guides par groupe dans la langue souhaitée.

Généralités du Festival Mondial de Folklore (FMFJN)

- Chaque groupe devra se soumettre au présent règlement, ainsi qu'au règlement concernant l'hébergement (*un état des lieux d'entrée et de sortie seront faits*). Chaque groupe laissera dans un état de propreté les sites du Festival qu'il aura fréquenté : lieux de prestation, vestiaires, logements, etc.) ;
- Il est impératif de respecter les horaires et temps de passage imposés pour les prestations ;
- Le comportement de chaque groupe devra être conforme à l'éthique du Festival Mondial de Folklore. Aucun comportement portant atteinte à la réputation et au bon déroulement du Festival ne sera admis (*refus d'assurer des prestations, vols, dégradations, abus d'alcool, violences verbales ou physiques, etc.*). Le Comité Organisateur se réserve le droit de renvoyer du Festival Mondial tout groupe qui se serait montré fautif après une mise en garde au préalable mais sans autre forme de procès et sans mesure compensatoire (indemnité ou autre) ;
- Le Comité Organisateur du Festival Mondial décline toute responsabilité en cas de vols qui pourraient être commis dans et autour des infrastructures du Festival, dans les cars, dans les autres lieux de spectacles ;
- Il est vivement conseillé au groupe d'avoir une assurance pour ses instruments, costumes, valises, effets personnels, etc. Le festival n'est pas responsable de leur perte ou de tout dommage qui pourrait leur être occasionné ;
- Les groupes n'auront à recevoir de consignes que de la part du Comité Organisateur via son guide-accompagnateur officiel ou d'un autre guide-accompagnateur ;
- En cas de litige, le seul tribunal compétent sera celui de Namur.

L'ensemble a pris connaissance des conditions de participation au Festival Mondial de Folklore de Jambes et signe pour accord.

Pour le Groupe

(nom et qualité)

(ajouter la mention « Lu et approuvé »)

Signature